

Délibération n° 032

Objet : Approbation du Budget Supplémentaire 2002 du Syndicat mixte

Le président rappelle au Comité les résultats des comptes administratif et de gestion 2001, arrêtés lors de la réunion du 23 mars dernier

Section d'investissement	excédent	4.041,96 €
Section de fonctionnement	excédent	151.966,71 €

Après correction, résultant du passage à l'euro, en raison des écarts de conversion issus des comptes auxiliaires du comptable, les montants à reprendre au BS 2002 sont les suivants :

Excédent d'investissement	4.041,99 €
Excédent de fonctionnement	151.966,71 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2001

Le Comité décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2001 en report à nouveau en section de fonctionnement 2002.

Reprise au BS 2002

Excédent d'investissement	ligne 001 (recette) excédent d'inv. reporté	4.041,99 €
Excédent de fonctionnement	ligne 002 (recette) excédent de fonct. reporté	151.966,71 €

*Le Comité syndical
sur proposition du président*

après en avoir délibéré,

arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2002 du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

*DEPENSES
Chapitres*

011 Charges à caractère général	87 048,90 €
012 Charges de personnel	8 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	56 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	917,81 €

TOTAL 151 966,71 €

RECETTES
Chapitres

002 Résultat reporté *151 966,71 €*

TOTAL *151 966,71 €*

II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES
Chapitres

21 Immobilisations corporelles *4 959,80 €*

TOTAL *4 959,80 €*

RECETTES
Chapitres

001 Résultat d'investissement reporté *4 041,99 €*
28 Amortissement des immobilisations *917,81 €*

TOTAL *4 959,80 €*

Adopté par le Comité syndical
en date du 28 octobre 2002